

## NOTICE POUR VOUS AIDER A REMPLIR VOTRE BULLETIN D'ENGAGEMENT

**Merci de respecter ces quelques règles qui feront gagner un temps précieux aux bénévoles et réduiront les risques d'erreurs.**

**Une règle d'or** : écrivez lisiblement, cela évitera que votre nom soit écorché sur la liste d'engagés, ou des erreurs sur le type commercial de votre moto. **Encore mieux** : remplissez le bulletin en ligne sur [www.rallyes-routiers.com](http://www.rallyes-routiers.com)

**Numéro de course** : c'est l'organisateur qui vous l'attribuera. En revanche, n'hésitez pas à nous indiquer avec qui vous aimeriez rouler. Nous ferons le maximum pour vous satisfaire, mais seuls les pilotes courant dans la même catégorie et avec le même type de licence : championnat de France (NCO, Inter ou LUE) ou bien hors championnat (1 manifestation) peuvent rouler ensemble.

**Né le** : renseignement obligatoire.

**RAPPEL** : Les pilotes ou les passagers mineurs doivent joindre une autorisation parentale.

**N° de téléphone portable** : indispensable pour que les officiels puissent vous joindre en cas de besoin le jour du rallye.

**N° de la personne accompagnante** : indispensable pour savoir qui contacter en cas de chute pour récupérer la moto, etc. Indiquez le numéro d'une **personne présente sur place** (peut être complété lors des vérifications administratives).

**E-mail** : là encore, écrivez lisiblement.

Tous les documents concernant le rallye (confirmation d'engagement, liste d'attente...) seront envoyés à cette adresse. Merci de penser à vider votre boîte email et à la consulter régulièrement.

**Licence** : pour connaître les types de licence existants, rendez-vous sur [ffmoto.org](http://ffmoto.org)

Si vous n'avez pas encore reçu votre licence, indiquez « en cours » mais notez le type de licence que vous avez demandé pour que nous puissions vous attribuer un numéro de course.

Si vous étiez licencié en 2016, le numéro de licence restera identique.

N'oubliez pas que l'obtention de la licence demande **plusieurs semaines** et que le CASM est **obligatoire** pour toute première demande de licence annuelle.

**Par ailleurs, la licence « entraînement » n'est pas valable pour participer au rallye, qui est une compétition.**

**Si vous n'êtes pas licencié FFM, écrivez « une manifestation ». Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir une demande de licence une manifestation sur le site [ffmoto.org](http://ffmoto.org) (lisez les instructions en cliquant sur « demande de licence une manifestation ». Vous pouvez utiliser la notice pour vous aider à remplir votre demande de licence qui figure sur notre site.**

**Club** : facultatif si vous n'avez pas de licence annuelle.

**Moto ou side** : si vous n'êtes pas encore en possession de tous ces renseignements, vous pourrez les communiquer ultérieurement. En revanche, nous devons savoir dans quelle catégorie vous vous engagez pour pouvoir vous attribuer un numéro ;

**Catégorie** : N'oubliez pas de cocher la catégorie et l'option « jour » ou « jour et nuit ».

Pour connaître les catégories, consultez le **Règlement du championnat de France des Rallyes** sur le site [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org) rubrique « règlements »

**Coupe espoir**

Si vous êtes titulaire d'une licence NCO en 2017, que vous n'avez aucun titre de champion de France dans quelque discipline que ce soit **et que vous êtes âgé de moins de 28 ans** au 01/01/2016, cochez « oui ».

**Vétéran** : si vous avez plus de **50 ans** au 01/01/2017.

**Date et signature**

Obligatoires. Lisez attentivement le **règlement particulier de l'épreuve** dès qu'il sera en ligne sur ce site.

**RAPPEL** : le bulletin d'engagement doit être obligatoirement envoyé par la poste, accompagné du montant de l'engagement à l'ordre de ASCOP MOTO (220 € rallye complet, 180 € étape de jour seule). A envoyer à Pierre et Thérèse Derrien, 4, place de Luxembourg, 72000 LE MANS

En revanche, inutile d'envoyer le chèque de caution de 200 € pour le transpondeur. Celui-ci pourra être fait au moment des vérifications administratives.